

ARRETE N°/ 007691 MINFOPRA/SG/DDRHE/SDC/SCDB DU 25 MAI 2022
 Portant résultats définitifs du concours de formation pour le recrutement de cinq (05) élèves en première année du cycle de Master Professionnel en Démographie à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé, session 2022.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°75/780 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des fonctionnaires des Services Démographiques et Statistiques ;
- Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'État, modifié et complété par le décret n° 2000/287 du 07 septembre 2000 ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu l'arrêté n°000916/MINFOPRA du 08 février 2022 portant ouverture d'un concours de formation pour le recrutement des élèves en première année de Master Professionnel en Démographie à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé, session 2022 ;
- Vu la lettre n°2022-217/IFORD/AP/DEF/hn du 13 mai 2022 transmettant les résultats du concours d'entrée à l'IFORD, session de mars 2022 du centre de Yaoundé, au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Le présent arrêté porte publication des résultats définitifs du concours de formation pour le recrutement de cinq (05) élèves en première année du cycle de Master Professionnel en Démographie à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé, session 2022.

Article 2.- Sont sous réserve de l'obtention d'une bourse pour le financement des frais de formation d'une durée de deux (02) années d'études, de l'authentification et de la validation du diplôme exigé, **déclarés définitivement admis en première année du cycle de Master Professionnel en Démographie à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé, session 2022, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :**

I- CONCOURS TYPE A

RANG	NOMS ET PRÉNOMS
1.	DONGMO ROMARIC
2.	NDOUGA ENADA GEDEON LAZARE

LISTE D'ATTENTE

- 1. MBA MBA GUSTAVE



II- CONCOURS TYPE B

RANG	NOMS ET PRÉNOMS
1.	YINDA MARC JEFFERSON
2.	MINLO OBATE ROMAIN BLONDEL
3.	MAÏ MILLION SOLANGE

LISTE D'ATTENTE

1. DJIAFEA LIEBO ZIDANE JOVIAL
2. SROUMYE BIWANDALA

Article 3.- (1) Les candidats déclarés définitivement admis doivent se présenter à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé, le 10 octobre 2022 à 07 heures et 30 minutes précises, date de début des cours. Passé le délai de trente (30) jours après le début des cours, leur admission devient automatiquement caduque.

(2) Le Directeur Exécutif de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé dresse à cet effet, la liste des candidats démissionnaires et en informe le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative quarante-cinq (45) jours au plus tard, à compter de la date de début de la formation.

Article 4.- Les candidats déclarés définitivement admis seront, au terme de leur cycle de formation, intégrés dans le corps des fonctionnaires des Services Démographiques et Statistiques, en qualité de Démographes, catégorie « A » deuxième grade de la Fonction Publique.

Article 5.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera./-

Ampliations :

- PM/SG
- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- MINEPAT/IFORD
- TTES LES DEL. REG. /MINFOPRA
- AFFICHAGE
- ARCHIVES

Yaoundé, le

25 MAI 2022

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative

